

ARUE

COMMUNE D'ARUE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

ADOPTONS LES BONS REFLEXES

photo Philippe SALVAT Da

Service Plan Communal de Sauvegarde

**Association des Maires des Landes
en partenariat avec
le Centre de Gestion des Landes**

D.I.C.R.I.M Edition avril 2010





LE MOT DU MAIRE :

Les évènements nous rappellent régulièrement et parfois douloureusement que pour mieux administrer, gérer et protéger, il faut indéniablement prévoir. Voilà pourquoi, afin de faire face aux aléas et dans le cadre de la réglementation en vigueur le Conseil Municipal a décidé, en collaboration avec l'Association des Maires des Landes et le Centre de Gestion des Landes, d'élaborer le "Document d'information communal sur les risques majeurs" (DICRIM) ainsi que le plan communal de sauvegarde (PCS).

Le DICRIM vous informe des conduites à tenir et des consignes à appliquer en cas d'évènement grave.

Le PCS organise, au niveau communal, la gestion des secours en cas de crise (feux de forêts, tempête, etc.....). Ce document est consultable en mairie.

Je souhaite que vous consacriez quelques minutes à la lecture du DICRIM qui, bien souvent, n'est qu'un rappel du bon sens mais je souhaite surtout que nous n'ayons jamais besoin d'en appliquer les consignes.

Le maire
Gérard FABRE



SOMMAIRE :



LE RISQUE TEMPÊTE



Page 3

LE RISQUE FEUX DE FORÊT



Page 6

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Page 8

LE RISQUE INONDATION



Page 13

RENSEIGNEMENTS

Page 15



LE RISQUE TEMPÊTE



Présentation du risque :

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par :
- des vents violents supérieurs à 90Km/h
- des pluies soutenues voire violentes

Tout cela peut engendrer des vagues déferlantes sur le littoral et des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand...

Il faut rappeler que lors de la tempête du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...)

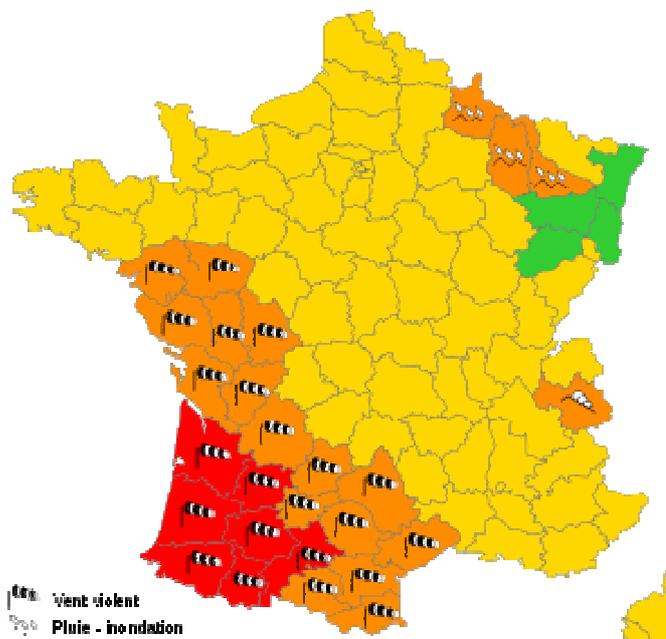
Information préventive :

NIVEAU 1 (vert) : pas de vigilance

NIVEAU 2 (jaune) : phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.

NIVEAU 3 (orange) : Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

NIVEAU 4 (rouge) : Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



CONDUITE A

Vent violent D .
Pluie - Inondation
Avalanche

⇒ **AVANT :**

- consulter les messages météo au **05.58.06.72.82.** (Répondeur préfectoral)
- rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- prévoir des piles pour les postes radio
- prévoir des bougies en cas de coupure de courant
- faire une réserve d'eau potable et d'aliments
- annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs.
- dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique)
- débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche



Couper l'électricité et le gaz.



Fermer portes et volets.

⇒ **PENDANT :**

- ne pas sortir et attendre la fin de la tempête
- éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement



Ecouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
(Fréquence en dernière page)



**Libérer les lignes pour
Les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les
enfants à l'école.**
**Leur prise en charge sera
assurée par le personnel
compétent.**

⇒ **APRES :**

- ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol
- en cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.

ATTENTION CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ECARTE ; EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ÊTRE DANGEREUX.



LE RISQUE FEUX DE FORÊT



Présentation du risque :

Manifestation du risque sur la commune d'ARUE

L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes. Cependant notre commune boisée sur près de 80% de son territoire est soumise à un risque important de feu de forêt.

L'alerte en cas de sinistre important : Elle est donnée à la population par le référent de quartier.



CONDUITE A TENIR :

⇒ **AVANT :**

- **Abriter les véhicules**
- **Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées**
- **N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers.**



Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter.



Fermer portes et volets.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.

⇒ **PENDANT :**

- **Ne quitter pas votre maison.**

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :

- **Rechercher une zone dépourvue de végétation (un arial, un champ)**

⇒ **APRES :**

- **Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps**
- **Éteindre les foyers résiduels**
- **Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers**

⇒ ***S'enquérir des besoins du voisinage.***

ATTENTION :

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORÊT



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Présentation du risque :

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion et les fuites toxiques (gaz) constituent les risques liés au transport de matières dangereuses que cela soit par voie routière ou canalisation.

Manifestation du risque sur la commune d'ARUE

La commune est soumise à un risque important lié à la densité du transport de matières dangereuses par voie routière (la D932) et aux canalisations de gaz qui traversent la commune

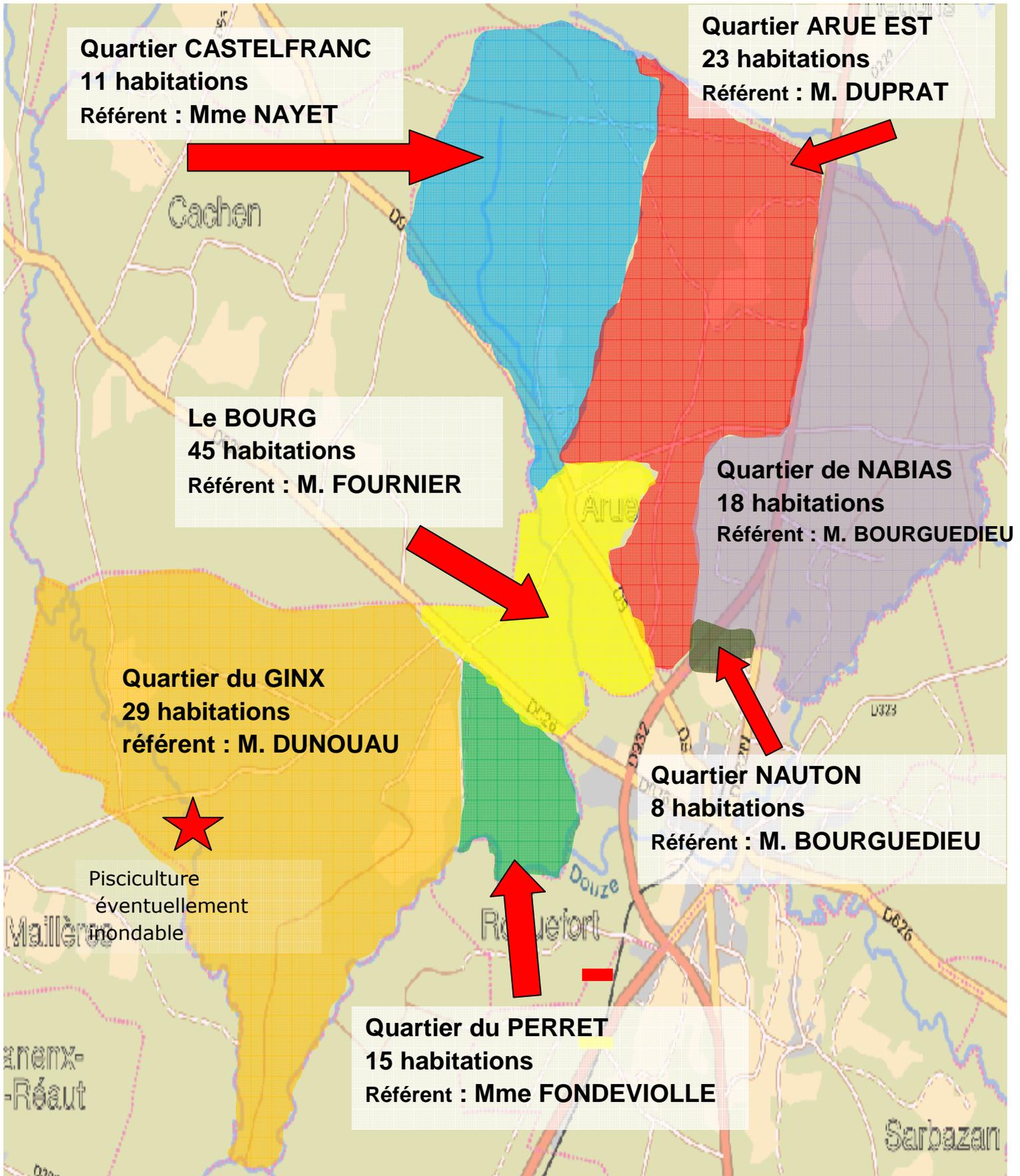
Une zone de sécurité de **100 mètres** est imposée de part et d'autre de la canalisation sur toute sa longueur.

L'alerte et l'organisation des secours :

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par le référent de quartier.

En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.





CONDUITE A TENIR :

⇒ **PENDANT :**

- **S'éloigner rapidement du lieu de l'accident, au moins, de 300m**
- **Ne pas fumer**
- **En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire se réfugier dans un local clos**
- **Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des gaz, fumée ou vapeur toxiques.**
- **N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes**

⇒ **APRES :**

- **en cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents**
 - **Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation, ils peuvent stocker des particules toxiques**

ATTENTION :

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :

**18 pompiers
17 police ou gendarmerie
15 SAMU**

**En précisant si possible : Le lieu exact
La nature du sinistre
Le nombre de victimes
Les codes du produit (plaque orange)**

Les Etiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm



dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammables au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



inflammation spontanée



Risque d'explosion



Gaz comprimé



Matière ou Gaz corrosif



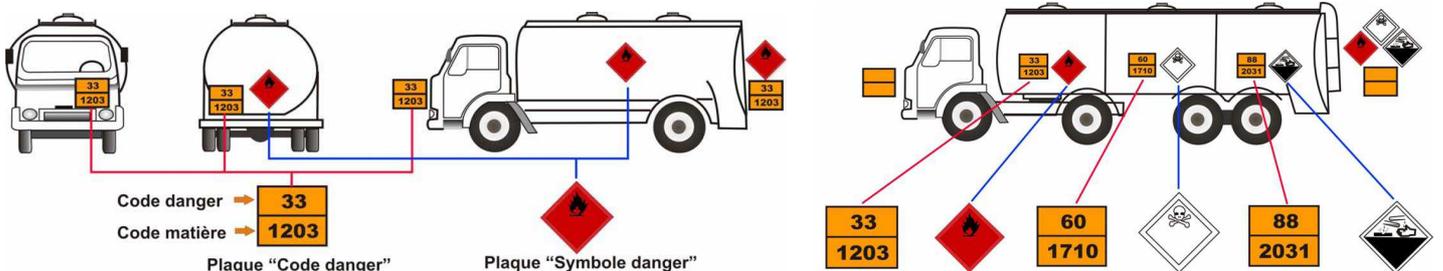
Matière infectée



Matière ou gaz toxique



Matière radio active



ATTENTION FIN 2010 LES PICTOGRAMMES DE DANGER VONT CHANGER

En effet ce nouveau système, mettant en œuvre les recommandations internationales du Système général harmonisé, va progressivement remplacer le système européen préexistant (voir en page précédente).

Il s'appliquera de façon obligatoire aux substances dès fin 2010



Explosif



Inflammable



Comburant



Gaz sous pression



Corrosif



Toxique



Danger pour l'environnement



mutagène, cancérogène, reprotoxique



Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique



LE RISQUE INONDATION



Présentation du risque :

L'inondation est une montée des eaux due à une augmentation de débit des cours d'eau lors de pluies importantes.

Manifestation du risque sur la commune d'ARUE

La commune est soumise à un risque d'inondation de plaine et de crue périurbaine : les cours d'eau concernés sont l'Estampon, la Gouaneyrre et la Douze

L'entretien régulier des cours d'eau limite l'impact des crues.

Pour les habitants l'alerte crue est donnée par le référent de quartier.

L'alerte et l'organisation des secours : Le Service d'Annonce des Crues (service préfectoral au 05.58.06.72.82) est chargé de la surveillance des cours d'eau 24H/24.

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



Rentrer dans le bâtiment le plus proche.



Couper l'électricité et le gaz.



Monter dans les étages.

CONDUITE A TENIR :

⇒ **AVANT :**

- Mettre à l'abri les objets et documents de valeur (papiers personnels).
- Fermer les portes, fenêtres, aérations.
- Prévoir une éventuelle évacuation.

⇒ **PENDANT :**

- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités.
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.
- Ne consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé qu'après autorisation des services compétents.

⇒ **APRES :**

- Aérer les pièces ; désinfecter à l'eau de Javel.
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.

ATTENTION :

Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture...

Le fait de ne pas vous déplacer pendant une inondation (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.



**Libérer les lignes pour
Les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les
enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera
assurée par le personnel
compétent.**

EN CAS D'URGENCE

<i>Pompiers</i>	18
<i>Gendarmerie/Police</i>	17
<i>SAMU</i>	15
<i>Météo France</i>	08 92 68 02 40
<i>N° D'URGENCE EUROPEEN</i>	112

OÙ S'INFORMER

A la mairie	05 58 45 64 88
A la préfecture	05 58 06 58 06
Au Service Départemental d'Incendie et de Secours	05 58 51 56 56

Et en écoutant : FRANCE BLEU GASCOGNE 98.8 FM



